DOSSIER DE SUBVENTION RÉCUPÉRATEUR D'EAU 2023





Préservez la ressource en eau et faîtes des économies!



L'eau est une ressource précieuse, la récupérer c'est la préserver et faire des économies.

La commune de Sainte Marie la Mer, souhaite s'engager pour vous soutenir financièrement à l'achat d'un récupérateur d'eau.

Cette subvention sera de 40 euros et sera octroyée pour l'achat d'un récupérateur d'eau d'une contenance minimale de 300 litres et d'un montant minimum de 80 euros, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.



- Être en résidence principale sur la commune de Sainte Marie la Mer
- Avoir acheté un récupérateur d'eau d'un montant minimum de 80€, d'une contenance minimale de 300 litres et pour un usage extérieur
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide
- N'avoir fait qu'une seule demande par foyer



Remplir ce dossier de demande de subvention accompagné des pièces suivantes:

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant de la domiciliation principale (impôt sur le revenu)
- la copie de la facture acquittée et datée de 2023
- un RIB



Vu la délibération de la commune de Sainte Marie la Mer, en date du 28 mars 2023, validant le principe d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau et dans la limite du budget en cours;

Demandeur:	
Madame/ Mons	ieur
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Téléphone:	
	copie de la facture
	justificatif de domicile
	RIB
ma résidence p	tention de la subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau, pour rincipale. Je certifie ne jamais avoir bénéficié de cette aide et n'avoir le demande pour mon foyer.
	Fait à Sainte Marie la Mer, le
	Signature: